

C'est voté

CONSEIL
DÉPARTEMENTAL
GARD

COMPTE-RENDU DES DÉLIBÉRATIONS
VOTÉES À LA SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 2025

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE ET COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL



Agir autour de 3 axes



SOMMAIRE

Mot de la Présidente du Conseil départemental.. p. 3

Rapport d'orientation budgétaire 2026 p. 4

Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes en 2024 p. 6

Rapport sur la situation 2025 en matière de Développement durable du Gard p. 7

Le Conseil départemental poursuit le déploiement des voies vertes pour une mobilité douce, durable et sécurisée p. 8

12 M€ individualisés au profit de tous les acteurs gardois p. 10



L'examen du Rapport d'orientation budgétaire (ROB), 2026 marque, cette année encore, l'heure des choix difficiles dans un contexte inédit où s'additionnent des incertitudes politiques, économiques, sociales, écologiques et géopolitiques.

Le rapport de la Chambre régionale des comptes présenté en octobre dernier a confirmé la dégradation de nos finances en 2024 et 2025, due non à nos choix, que j'assume, mais aux injonctions contradictoires de l'État, que je regrette.

Il nous faut donc décider en composant avec l'effet "ciseau" entre les recettes en baisse et la hausse des dépenses imposées.

Malgré cela, céder au défaitisme serait irresponsable.

2026 ne sera ni une année noire, ni une année blanche.

Nous pouvons compter sur nos ressources humaines, sur la qualité du travail conduit par nos services, sur la modernisation de notre collectivité engagée depuis 2021, et bien entendu sur un projet politique cohérent.

Nous préserverons notre capacité d'investissement qui demeure essentielle nous continuerons ainsi à accompagner les territoires, à moderniser les collèges, à renforcer la prévention des risques, à améliorer l'accueil dans nos Centres médico-sociaux ou à engager des chantiers structurants.

C'est aussi dans ce cadre que s'inscrit le Rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes également présenté en séance. En atteignant en 2024 un score remarquable de 97/100, notre collectivité démontre que l'égalité professionnelle n'est pas une déclaration d'intention, mais un engagement concret.

De la même manière, le rapport 2025 sur le développement durable rappelle combien notre action est responsable et engagée avec un Le Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER) qui transforme chaque achat public en levier social et écologique ; le soutien renforcé à l'Économie sociale et solidaire qui confirme notre volonté de favoriser une économie locale, inclusive et durable ; la démarche Eau & Climat, appuyée par une large concertation, et la nécessaire sobriété de nos usages.

Cette cohérence se retrouve dans la poursuite du développement des voies vertes, un engagement ancien qui façonne aujourd'hui un véritable réseau structurant. Avec près de 196 km déjà réalisés et de nouveaux tronçons en cours, nous offrons aux habitants des déplacements plus sûrs, plus durables, plus accessibles.

Enfin, les 12 M€ individualisés lors de cette dernière séance de l'année rappellent notre constance : soutenir toutes celles et ceux qui en ont besoin, protéger la qualité de vie, relier les personnes et les territoires.

Avec, dans les prochains mois de nombreuses échéances électorales, le Conseil départemental du Gard continuera d'incarner un pôle de stabilité, d'équilibre et de progrès pour l'ensemble des Gardoises et des Gardois.

C'est l'ambition qui nous anime depuis 2021, nous la consoliderons et l'amplifierons en 2026.

Avec détermination, lucidité et solidarité, nous continuerons à faire vivre un Gard résolument tourné vers l'avenir, attaché à ses habitants, fidèle à sa vocation de justice sociale.



La Présidente du Conseil départemental du Gard

Rapport d'orientation budgétaire 2026

C'est dans un contexte national incertain que le Conseil départemental a travaillé sur l'élaboration de ses orientations budgétaires pour l'année 2026. En effet, le Projet de loi de finances (PLF) pour 2026 n'ayant pas été acté, il n'a pu être pleinement pris en compte dans les perspectives envisagées.

Seule certitude : la collectivité devra cette année encore composer avec des dépenses en hausse, notamment au niveau du social. Ces dernières sont largement dues à des dispositifs imposés par l'État, tels que le Ségur de la santé, la loi Taquet ou encore l'élargissement des droits à la Prestation de Compensation du Handicap (PCH), sans compensation financière adéquate.

L'exercice 2026 devrait cependant être marqué par une amélioration de l'épargne brute liée, d'une part à la hausse des recettes de fonctionnement, dues notamment à la Taxe spéciale sur les conventions d'assurances ; d'autre part à des efforts sur les dépenses de fonctionnement. Ce qui aurait un effet positif sur la capacité de désendettement de la collectivité.

Tenir le cap d'un projet départemental ambitieux

Des économies sont donc nécessaires, mais sans renoncer à aucun des engagements pris par le Conseil départemental et en continuant de préserver un haut niveau d'investissement.

Ainsi dans un contexte toujours plus contraint, le Conseil départemental s'attache à rester le pôle de stabilité et d'équilibre pour les habitants et les territoires.

Il poursuivra donc sa politique d'aide à l'équipement des communes et à leurs groupements via les contrats territoriaux.

Côte investissement toujours, les grands travaux se poursuivront, avec notamment la construction du collège de Saint-Gilles, pour un montant de 25 M€, et l'extension de celui de Villeneuve-lez-Avignon, pour permettre aux élèves des territoires concernés d'étudier dans de bonnes conditions.



Pour continuer à tisser des liens avec les Gardoises et les Gardois et veiller sur les familles, des travaux d'aménagement sont programmés dans les Centres médico-sociaux, comme à Calvisson.

Un accent particulier sera également mis sur la Protection maternelle et infantile (PMI) et la jeunesse. Cela se traduira en 2026, par l'entrée en fonctionnement, sur le site Mas de Ville, d'une nouvelle offre d'hébergement ayant un potentiel d'accueil, dans un premier temps, de 40 à 60 nouvelles places, en fonction des profils des enfants confiés à l'Aide sociale à l'enfance. D'autres opportunités seront étudiées pour atteindre l'objectif de "zéros enfants confiés sans solutions", dont le potentiel du site de l'ancienne gendarmerie de Pont Saint Esprit. La création d'une nouvelle plateforme numérique de gestion des places devrait, d'autre part, permettre de faciliter les placements.

En termes d'environnement, le renforcement du déversoir de sécurité du barrage de Sainte-Cécile-d'Andorge et le remplacement des dromes* de protection du barrage de Sénéchas figureront parmi les principales réalisations pour garantir la sécurité des biens et des personnes, conformément au Programme d'actions de prévention des inondations (PAPIII) Gardons qui s'élève à 28 M€ pour la période 2022-2028.

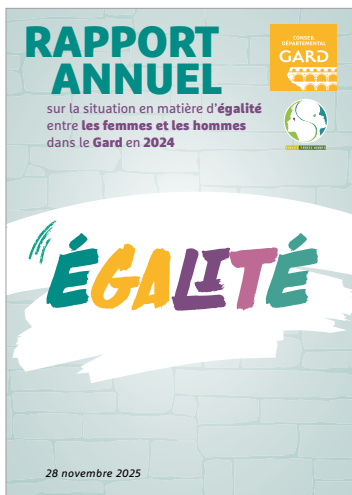
* barrière flottante visant à désencombrer tous les déchets et objets flottants



Sur les routes, l'avancement des études sur les grandes déviations autour de Nîmes, Redessan, Jonquières-Saint-Vincent et Uzès compteront parmi les priorités, tout comme la réhabilitation de 5 ponts et l'achèvement de la voie verte Nîmes-Caveirac.

Ainsi, pas moins de 130 M€ d'investissement sont prévus pour le futur exercice budgétaire, dans le cadre du Plan pluriannuel d'investissement 2022-2027 (de 672 M€).

Plus que jamais, le Conseil départemental restera engagé aux côtés de ses territoires et des Gardoises et des Gardois.



Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes en 2024

Si la rédaction de ce rapport est une obligation légale, il représente, avant tout, pour le Conseil départemental, un outil efficace afin de mettre en lumière les progrès réalisés d'une année à l'autre et ses actions concrètes pour renforcer l'égalité professionnelle et promouvoir les droits des femmes dans le Gard. Le rapport met en évidence la triple dimension de l'action du Conseil départemental du Gard :

Égalité professionnelle en interne : un score exceptionnel de 97/100 pour l'égalité professionnelle au Conseil départemental du Gard

En 2024, le Conseil départemental du Gard atteint un index d'égalité professionnelle de 97/100, contre 70/100 en 2023, reflétant de faibles écarts de rémunération, une parité parmi les postes de responsabilité et des pratiques favorables en matière de promotions. Pour rappel, cet index, créé par l'article 9 de la loi du 19 juillet 2023 et codifié aux articles L.132-9-3 à L.132-9-5 du CGFP, s'applique à partir de 2024 à tous les employeurs de la Fonction publique. Il oblige chaque administration à publier son score et les actions mises en œuvre pour réduire les écarts entre femmes et hommes. Le calcul repose sur quatre indicateurs : les écarts de rémunération, les différences de promotion, l'accès aux postes les mieux rémunérés et la prise en compte des congés maternité. Pour consolider ces résultats, un plan d'actions pluriannuel a été adopté et enrichi de 4 axes (rémunération, carrières, équilibre vie professionnelle/vie personnelle et prévention des discriminations et violences sexistes), par ailleurs des formations sur le thème du sexisme ont été suivies par plus de 700 agents en 2024.

Promotion de l'égalité femmes-hommes à l'externe

Toujours en 2024, plusieurs services du Conseil départemental se sont mobilisés autour d'actions concrètes en matière d'égalité femmes/hommes et de lutte contre les violences avec, entre autres, la PMI pour l'accompagnement à la parentalité (13 600 entretiens réalisés), les Centres de santé sexuelle pour la prévention et l'éducation (200 séances menées auprès de 3 625 jeunes et adultes), la Mission politique de la ville pour l'insertion professionnelle des femmes, ou encore les Archives départementales du Gard à travers des actions de médiation et des expositions, dont celle consacrée à « La place des femmes dans le sport ».

Prévention et lutte contre les violences : des mesures d'accompagnement et des actions de prévention menées par le Conseil départemental et les acteurs du réseau qu'il coordonne

Depuis décembre 2023, l'Aide universelle d'urgence soutient financièrement et socialement les victimes de violences conjugales. 436 personnes en ont bénéficié en 2024, contribuant à sécuriser leur situation et à renforcer leur autonomie.

Enfin, parmi les nouveautés, le site aidesauxfemmes.gard.fr intègre sur sa page d'accueil une nouvelle cartographie des ressources pour les victimes de violences conjugales. Cette carte répertorie les acteurs essentiels (CMS, forces de l'ordre, points justice, associations spécialisées) et permet aux usagers une recherche plus didactique grâce à une iconographie accessible et des mises à jour en continu.



Rapport sur la situation 2025 en matière de Développement durable du Gard

En 2025, le Conseil départemental du Gard réaffirme son engagement en faveur du développement durable à travers un rapport, toujours présenté en lien avec le Débat d'orientation budgétaire, qui va bien au-delà de la simple obligation réglementaire. Dans un contexte de crise climatique et de tensions économiques, la collectivité place la cohésion sociale, la solidarité et l'innovation au centre de ses priorités.

Le SPASER comme outil stratégique

Parmi les leviers majeurs de cette politique, le SPASER (Schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables) s'impose comme un outil stratégique. Adopté pour la période 2025-2028, il vise à faire de chaque euro dépensé un acte politique en faveur de l'inclusion, de l'économie locale et de la transition écologique. Fruit d'une large concertation, il repose sur des actions concrètes et transforme la commande publique en un levier puissant pour l'emploi local, la protection de l'environnement et la cohésion sociale.

Un nouveau souffle pour l'ESS

L'Économie sociale et solidaire (ESS) occupe également une place centrale dans la dynamique gardoise. Représentant 10 % du PIB départemental et 16 % de l'emploi privé, elle est soutenue par un schéma dédié, adopté en 2024. Ce dernier encourage l'innovation sociale, la coopération entre acteurs et le développement de projets collectifs répondant aux besoins locaux. En 2025, le Conseil départemental a notamment expérimenté les « appels à communs », favorisant l'émergence de solutions partagées et durables, et renforcé son soutien aux structures de l'ESS à travers des marchés publics réservés et des dispositifs d'accompagnement.

Une démarche concertée autour de la ressource en eau

Enfin, la démarche Eau & Climat illustre la volonté du Gard d'anticiper et de s'adapter aux défis environnementaux. Lancée en 2020, elle s'appuie sur une large concertation citoyenne et territoriale, mobilisant experts, acteurs institutionnels et habitants. Le Forum Eau & Climat, organisé en juin 2025 au Pont du Gard, a rassemblé 300 participants autour de solutions concrètes pour préserver la ressource en eau face au changement climatique. Cette démarche se traduit par des actions de sécurisation des barrages, de soutien aux collectivités pour l'adaptation des infrastructures, et de sensibilisation à la sobriété et à la résilience des territoires.

À travers ces initiatives, le Conseil départemental du Gard démontre que la transition écologique et solidaire est un projet collectif, ancré dans le territoire et ouvert à l'innovation.

Le SPASER, l'ESS, la démarche Eau & climat et les dispositifs mis en place pour réduire les émissions de Gaz à effet de Serre incarnent une ambition partagée : construire un avenir plus juste, équilibré et durable pour toutes et tous.

Le Conseil départemental poursuit le déploiement des voies vertes pour une mobilité douce, durable et sécurisée

Un réseau en pleine expansion

Depuis plus de vingt ans, le Conseil départemental du Gard s'engage pour développer les voies vertes, ces itinéraires sécurisés réservés aux déplacements non motorisés (vélos, piétons, rollers). Objectif : offrir des alternatives à la voiture individuelle, favoriser le tourisme vert et améliorer la qualité de vie des habitants. Aujourd'hui, le département compte près de 196 km de voies vertes et pistes cyclables, soit dix fois plus qu'il y a dix ans, et prévoit d'ajouter 32 km supplémentaires en 2026, notamment dans le sud du Gard.

Des nouveaux projets entre Nîmes et Caveirac ainsi qu'au Grau-du-Roi

Deux initiatives sont en cours pour renforcer le réseau cyclable du territoire. D'une part, la Véloroute 66 entre Nîmes et Caveirac, dont les travaux ont débuté en octobre 2025, va permettre de relier la capitale gardoise à la voie verte existante. Ce nouveau tronçon de 3,4 km offrira une continuité cyclable jusqu'à Sommières, soit plus de 30 km au total. Il comprendra une piste bidirectionnelle de 3 m de large ainsi qu'une passerelle sur le ruisseau du Rianse, conformément au plan de financement approuvé.





D'autre part, au Grau-du-Roi, l'aménagement d'une liaison cyclable entre le quai du 19 mars 1962 et l'avenue du Docteur Jean Bastide sur la rive droite va poursuivre le déploiement du réseau de vélo routes et voies vertes. Ce projet vise à renforcer l'attractivité touristique du littoral et s'inscrit dans la convention de financement adoptée pour la première tranche des travaux.

Une politique inscrite dans le Schéma départemental des Mobilités

Cette dynamique s'inscrit dans la feuille de route du Conseil départemental (Schéma départemental des mobilités - SDM), qui vise à rendre les déplacements du quotidien plus sûrs, plus durables et moins émetteurs de gaz à effet de serre en favorisant :

- L'entretien et l'extension du réseau de vélo routes et voies vertes,
- L'accompagnement des communes pour créer des aménagements cyclables,
- La sensibilisation des collégiens à l'usage du vélo.

Le Conseil départemental consacre près de 7 M€ par an à ces projets, avec des financements complémentaires du Fonds Vert et du Fonds européen de développement régional (FEDER) pour certaines opérations.

En 2025, les travaux d'aménagements concerneront les voies vertes entre Fontanès et Quissac, Nîmes et Bouillargues, Saint-Gilles et Gallician, Bellegarde et Saint-Gilles ainsi que la création de voie verte desservant Port Camargue le long de la RD 62b au Grau-du-Roi.

Les sections Anduze-Cardet (10 km) et Lézan-Quissac (13 km) seront mises en service.

Un atout pour le tourisme et la qualité de vie

Les voies vertes du Gard traversent des paysages variés : Camargue, Cévennes, garrigue et vignobles. Elles permettent des balades familiales, des trajets domicile-travail ou domicile-collège à vélo et des itinérances touristiques. Certaines s'inscrivent dans des itinéraires européens comme la ViaRhôna qui relie le lac Léman (en Suisse) à la mer Méditerranée en suivant le fleuve du Rhône (itinéraire européen EuroVelo 17) ou l'EuroVelo 8, de plus de 7 500 km qui relie l'Espagne à Chypre et dont le tronçon français s'étend sur environ 850 km, du Perthuis (frontière espagnole) à Menton (frontière italienne) et passant par notre département.

Une ambition écologique et sociale

Au-delà du loisir, ces aménagements répondent aux enjeux majeurs de réduction des émissions de CO₂, de sécurisation des déplacements, d'accessibilité pour tous, y compris les personnes à mobilité réduite.

Rapports CP n°322 – Approbation du plan de financement prévisionnel pour la réalisation du tronçon de la voie verte V66 entre Nîmes et Caveirac

n°321 - Commune du Grau-du-Roi / convention de financement relative à l'aménagement de la liaison cyclable entre le quai du 19 mars 1962 et l'avenue du Docteur Jean Bastide – tranche 1

12 M€ individualisés au profit de tous les acteurs gardois

Comme annoncé et voté par l'Assemblée départementale gardoise, en janvier dernier, lors du budget primitif (BP), toutes les politiques menées dans nos compétences obligatoires et non obligatoires ont été maintenues voire amplifiées en 2025.

Lors de cette nouvelle séance plénière, 12 M€ ont été individualisés dont 9 M€ en subvention au profit des associations, organismes, partenaires gardois, notamment dans les domaines des sports et de la culture.

Pour rappel, les crédits votés au budget primitif, pour être attribués aux bénéficiaires, doivent être individualisés pour être votés par l'Assemblée délibérante.

Ainsi chaque bénéficiaire doit être identifié, le montant et l'objet de sa subvention précisés.

Les subventions, contributions ou dotations votées lors de cette séance se répartissent selon les 3 objectifs suivants :

OBJECTIF 1 :

**Soutenir et accompagner tous ceux qui en ont besoin
1,9 M€**

**ACCOMPAGNER LES CHOIX DE
VIE DES PERSONNES ÂGÉES ET
FAVORISER L'INCLUSION DES
PERSONNES HANDICAPÉES**

858 108 €

sur 230,8 M€ votés au BP 2025

**MENER UNE POLITIQUE
D'INSERTION AU SERVICE
DE L'EMPLOI**

13 200 €

sur 196 M€ votés au BP 2025

**FAIRE DU LOGEMENT UNE
PRIORITÉ**

722 637 €

sur 9,3 M€ votés au BP 2025

**FAVORISER LA RÉUSSITE
DE TOUS LES JEUNES**

316 400 €

sur 40,1 M€ votés au BP 2025

OBJECTIF 2 :
Protéger notre santé et notre qualité du vie
6,28 M€

**FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT
D'UNE AGRICULTURE DURABLE
POUR UNE ALIMENTATION DE
QUALITÉ**

65 738 €
sur 670 000€ votés au BP 2025

**RÉUSSIR LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

3,1 M€
sur 22,8 M€ votés au BP 2025

**CONSTRUIRE UNE DESTINATION
TOURISTIQUE D'EXCEPTION**

19 700 €
sur 3,3 M€ votés au BP 2025

**AMÉNAGER LE TERRITOIRE EN
SOUTENANT LES DYNAMIQUES
TERRITORIALES**

2 671 374 €
sur 9,2 M€ votés au BP 2025

**FAIRE DU SPORT LA CLÉ DE
L'ÉPANOUISSEMENT DE CHACUN**

50 920 €
sur 3,8 M€ votés au BP 2025

**AGIR POUR LUTTER CONTRE
LES RISQUES**

352 068 €
sur 75,2 M€ votés au BP 2025

**DÉVELOPPER LA LECTURE
PUBLIQUE SUR L'ENSEMBLE
DU DÉPARTEMENT**

5 226 €
sur 300 000 € votés au BP 2025

OBJECTIF 3 :
Relier les personnes et les territoires
834 048 €

**IMPULSER UNE POLITIQUE DE LA
VILLE SOLIDAIRE ET SOUTENIR
UNE VIE ASSOCIATIVE LOCALE**

6 000 €
sur 9,1 M€ votés au BP 2025

**MIEUX CIRCULER
ET SE DÉPLACER**

828 048 M€
sur 42,3 M€ votés au BP 2025



Hôtel du Département
2, Rue Guillemette
30044 Nîmes cedex 9
Tél. : 04 66 76 76 76

